



**RÉGION ACADÉMIQUE  
MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° RM-DEC-2024-22 du 29 avril 2024 portant  
liste des candidats admis au certificat d'aptitude aux  
fonctions de formateur académique session 2024**

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS  
Bureau des concours

**Le Recteur de la région académique  
Recteur de l'académie de Mayotte**

**VU** le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

**VU** l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

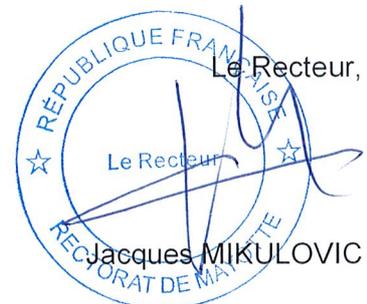
**VU** la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

**VU** le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités de classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

**ARRETE**

**Article 1** : les enseignants dont les noms figurent sur la page annexe, par ordre alphabétique et par discipline, sont déclarés admis au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA), – session 2024.

**Article 2** : Le secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.





# RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Liste des candidats admis au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique pour la session 2024

<b>NOMS</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Disciplines</b>
ESMOUNI	Youssef	Economie et gestion option commerce et vente
FALCONE	Lucie	Education Physique et Sportive
BENCHETTO	Mouad	Génie industriel option structures métalliques